

Réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac tenue le 10 janvier 2017 au lieu et heure ordinaires des réunions.

Sont présents : Madame Céline Dubé Ouellet, maire, messieurs les conseillers : Yves Fontaine, Mario Guimont, Guy St-Pierre, André Langlais, Wilfrid Bérubé et madame la conseillère Denise Lord St-Pierre, formant quorum sous la présidence de madame Ouellet.

La secrétaire trésorière assiste également à la réunion.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Ouellet procède à l'ouverture de la réunion par un mot de bienvenue.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 2017-01-01**

Madame la maire fait lecture d'un projet d'ordre du jour.

Il est proposé par Wilfrid Bérubé
appuyé par Yves Fontaine

et résolu que l'ordre du jour proposé soit accepté tel que présenté en laissant le sujet « affaires nouvelles » ouvert.

Adoptée à l'unanimité

**3. ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX du 6, 12 et 20 décembre 2016
RÉSOLUTION 2017-01-02**

Il est proposé par Denise Lord St-Pierre
appuyé par Wilfrid Bérubé

Et résolu que les procès verbaux des 6 et 12 décembre 2016 soient et sont acceptés tel que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Note : le procès verbal de la réunion du 20 décembre sera adoptée à une réunion subséquente.

**4. ADOPTION DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2016
RÉSOLUTION 2017-01-03**

Il est proposé par Guy St-Pierre
appuyé par Wilfrid Bérubé

Et résolu que les comptes à payer au 31 décembre au montant de 44 651.31\$, les comptes payés en décembre pour un montant de 14 497.90 \$, ainsi que des salaires au montant de 20 509.53\$, tels que décrits dans des listes déposées à cet effet, soient et sont acceptés.

Adoptée à l'unanimité

- Je certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des présentes dépenses.

Nicole Dubé-Chouinard, secrétaire-trésorière

5. CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est lue et/ou déposée au Conseil par madame la maire :

► Maison de la famille du Témiscouata : invitation à participer à un projet sur l'Éveil des jeunes enfants à la lecture, par les bibliothèques municipales.

► Invitation à participer au quillethon Lorraine Ouellet (en mi février, au salon de quilles Témis de Témiscouata -sur-le-Lac. Ce soutien financier est versé au réseau de la santé du Témiscouata.

► Déposé une lettre du MTQ en réponse aux demandes exprimées par la Municipalité et Bégin & Bégin, de mettre en place diverses mesures de sécurité, près des usines de l'entreprise Bégin & Bégin. Le MTQ exprime ses réponses en vertu de la réglementation actuellement en vigueur au niveau de la signalisation.

6. DOSSIERS DU MAIRE

► Aucun sujet n'est inscrit dans l'agenda de madame la maire durant cette période de décembre, sinon que de faire avancer le dossier du pont de glace.

7. AUGMENTATION SALARIALE DE 2% AU 1^{ER} JANVIER 2017 **RÉSOLUTION 2017-01-04**

Il est proposé par Wilfrid Bérubé
Appuyé par Denise Lord St-Pierre

Et résolu d'approuver une hausse de 2% des salaires pour l'exercice 2017, laquelle est appliquée aux salaires des employés réguliers, tel qu'établi au budget 2017.

Cette majoration s'applique également à la rémunération versée aux élus.

Adoptée à l'unanimité

8. MANDAT AU COMPTABLE : TRANSMISSION DU RAPPORT FINANCIER 2016 **RÉSOLUTION 2017-01-05**

Il est proposé par Mario Guimont
appuyé par André Langlais

Et résolu de mandater la firme RCGT / Témiscouata-sur-le-Lac, pour effectuer la transmission du rapport financier 2016 à la gouvernance concernée.

Adoptée à l'unanimité

9. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ POUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL **RÉSOLUTION 2017-01-06**

Il est proposé par Guy St-Pierre
appuyé par Wilfrid Bérubé

et résolu que la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac adresse une demande d'aide financière à monsieur Jean D'Amour, député.

Une aide financière de l'ordre de 250 000\$ pour aider à l'amélioration des routes municipales suivantes :

- # Drainage et ponceaux au chemin du rang 4 Nord et Sud
- # Couche d'usure rue de la Fabrique
- # Rechargement aux chemins suivants : Rang 4 Nord et Sud, rang 7, du Lac Nord et Sud

Adoptée à l'unanimité

10. RENOUVELLEMENT DE COTISATION ANNUELLE À L'ADMO
Résolution 2017-01-07

Considérant que les coûts de cette cotisation ne sont pas encore connus, il est résolu de reporter ce point à une réunion subséquente.

Adoptée à l'unanimité

11. ENTRETIEN DU PONT GLACE

Madame la maire fait état des démarches et de l'avancement de ce dossier. Elle précise qu'il y a avancement et que des propositions assez sérieuses cheminent. Des rencontres /réunions se poursuivent cette semaine. Le Conseil prendra les décisions à la mesure des objectifs établis pour assurer ce service.

12. CUISINES COLLECTIVES
RÉSOLUTION 2017-01- 08

Les cuisines collectives du Témiscouata fêtent cette année leurs 25 ans d'existence. Pour souligner l'évènement, l'organisme organise une activité et demande un soutien financier aux municipalités participantes.

Il est résolu de ne pas souscrire à la demande.

Adoptée à l'unanimité

13. AFFAIRES NOUVELLES

A) AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DU PONT DE GLACE

Avis de motion est donné par le conseiller André Langlais que lors d'une prochaine réunion un règlement sera adopté pour modifier et remplacer le règlement 2015-266 pour apporter des précisions à l'article 3 : **les activités exercés dans l'assiette du pont (entre les balises)**

B) MISE-À-JOUR DU DOSSIER D'ORGANISME D'ACCUEIL DES TRAVAUX COMPENSATOIRES

RÉSOLUTION 2017-01-09

PROGRAMME DES TRAVAUX COMPENSATOIRES DE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Justice du Québec parraine l'organisme le YMCA par le Programme des travaux compensatoires ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse à des citoyens adultes qui ont reçu une amende suite à une infraction à une loi du Québec, un règlement municipal ou une loi fédérale ;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens sont dans l'impossibilité de payer leurs amendes selon les options disponibles et peuvent compenser leur dette en travaillant pour des organismes sans but lucratif qui sont partenaires du programme;

CONSIDÉRANT QU'il est offert à la municipalité de Saint-Juste-du-Lac d'être accrédité au Programme des travaux compensatoires de Québec ;

CONSIDÉRANT QU'à l'occasion certain(e)s citoyen(ne)s de Saint-Juste-du-Lac peuvent être appelé(e)s à participer à ce programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **André Langlais appuyé par Wilfrid Bérubé** et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Juste-du-Lac demande au YMCA d'être accrédité afin d'être reconnu comme organisme d'accueil pour que ses citoyen(ne)s puissent avoir accès au Programme des travaux compensatoires de Québec ;

QUE Nicole Dubé Chouinard, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Juste-du-Lac, le formulaire de demande d'accréditation au Programme des travaux compensatoires de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. PÉRIODE DE QUESTION

Tenue selon le règlement en vigueur.

15. CLÔTURE DE LA RÉUNION **RÉSOLUTION 2017-01-10**

À 20 h 10, sur une proposition de André Langlais, la séance est close.

Adoptée à l'unanimité

Maire

Directrice générale / secrétaire trésorière